

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187, rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : scientifique@spp.asso.fr

SL/AC/SPP/2013-33

Le 8 février 2013

Aux membres du Conseil Scientifique et Technique

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU 19 OCTOBRE 2012

Geneviève Haag¹², Françoise Moggio, Denys Ribas, Laurent Danon-Boileau et les membres de la COPEA ont été invités à cette réunion du CST consacrée aux questions d'actualité en relation avec l'autisme.

Geneviève Haag commence par faire le point sur les pressions des associations de parents, appuyées par un groupe parlementaire qui voudraient éliminer la psychanalyse et la psychiatrie dans le traitement de l'autisme.

Initialement, la Haute autorité de santé avait déclaré « non consensuelle » l'approche psychanalytique dans le traitement de l'autisme, en raison de l'opposition virulente de certaines associations de parents. Avant sa publication du rapport, des associations s'en sont emparées, favorisant dans la presse une confusion entre « non recommandée » et « non consensuelle ». Si le directeur général de l'HAS a rapidement rétabli les choses, de nombreux journaux continuent à faire l'amalgame³. Récemment le ministère a pris les devants de nos protestations. Il a été décidé que seules les « méthodes consensuelles » pourront être prises en charge dans le cadre de la formation permanente. Cette position apparaît très préoccupante.

Le troisième plan autisme est actuellement en préparation⁴. Une commission a commencé à se réunir dès à présent. Initialement elle était paritaire (parents - professionnels – administration). Il s'y est ajouté un petit groupe de quatre parlementaires, dont Gwendal Rouillard, particulièrement virulent à l'égard de la psychanalyse. Lors d'un vote, la majorité pourrait maintenant basculer du côté des associations. Au sein des professionnels, se retrouvent néanmoins quelques psychanalystes.

Les associations continuent à promouvoir des actions en vue d'orienter l'opinion publique. Avant les grandes vacances, *le Figaro* reprenait un texte qui faisait la part belle aux demandes d'associations prônant une prise en charge « éducative »⁵. En revanche, la mise au point de Geneviève Haag n'a jamais été publiée. Françoise Moggio précise qu'à l'Agence régionale de santé (ARS), l'autisme a été traité dans LE dossier handicap. Aucun psychiatre n'a donc été saisi. La candidature de Bernard Touati comme formateur n'a pas abouti car, l'autisme étant dans le champ du handicap, les psychiatres n'avaient pas vocation à être formateurs de formateurs. Au congrès de l'ANCRA, une association, *Autisme Rights Watch*, s'est présentée comme une O.N.G. internationale⁶. Elle avait déjà cherché à faire annuler un colloque à Cergy. Au congrès, elle a réussi à faire annuler une subvention promise à l'association. A Toulouse, cette association a fait interdire, au nom des recommandations de la HAS, une conférence sur le *packing* dans laquelle Gellis avait organisé une discussion avec des philosophes et des psychiatres. Le président de l'université a cédé sous de fortes menaces. Ces événements témoignent du risque qu'émerge une « espèce de pensée totalitaire » empêchant de parler les personnes qui ne partagent pas leur opinion. Dans le même temps, les autres associations de parents s'expriment moins. Selon Denys Ribas, *Autisme Rights Watch* est un mouvement américain qui se réfère au droit américain pour tenir des propos qui

¹ Membre de la CIPPA (Coordination internationale entre psychothérapeutes psychanalystes s'occupant de personnes avec autisme)

² Site Internet : <http://www.psynem.org/Hebergement/Cippa>

³ Voir sur ce point : Estelle Saget. La HAS désavoue la psychanalyse...mais pas trop. L'Express. 8 mars 2012 http://www.lexpress.fr/actualite/sciences/sante/autisme-la-has-desavoue-la-psychanalyse-mais-pas-trop_1091124.html

⁴ <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2325/marie-arlette-carlotti-annonce-un,15023.html>

⁵ Agnès Leclair « Autisme : Les associations veulent un changement radical », *Le Figaro*, 18 juillet 2012.

⁶ Voir en particulier la position de cette association sur la psychanalyse : <http://autisme.arwfrance.org/position-officielle-autism-rights-watch-psychanalyse>

seraient diffamatoires en droit français. Pour donner un plus grand retentissement public à son action, il utilise trois mécanismes : la provocation, l'intimidation et le scandale. Geneviève Haag pense néanmoins qu'il est possible de s'opposer efficacement à cette évolution : Elle propose de renvoyer systématiquement les associations au texte de la HAS.

En ce qui concerne le *packing*, un PHRC (programme hospitalier de recherche clinique) est en cours. Sa mise en œuvre a été très gênée car dans la profession psychiatrique, nombre de collègues ne soutiennent pas le *packing*. Avec Pierre Delion, Geneviève Haag a publié sur cette question en montrant comment la psychanalyse permettait de comprendre les effets du *packing* sur l'image du corps⁷. Actuellement, certaines familles réclament le *packing* et il n'est plus possible d'accéder à leur demande.

Bernard Voizot intervient pour rappeler que, dans le public, il est affirmé comme une évidence, que les « psy sont en retard ». Geneviève Haag souligne alors qu'il est également argumenté que, en matière d'autisme : « jusqu'à l'arrivée des neurosciences, on était dans la préhistoire. » Des textes sur Internet dénigrent notre rapprochement avec les neurosciences. La recherche Inserm sur les psychothérapies est disqualifiée alors qu'elle montre pour les autistes, (50 cas évalués) que les résultats des prises en charge psychanalytiques sont très encourageants.

Albert Louppe interroge ensuite le CST et les invités sur les réponses possibles. Bernard Voizot estime que des instances de régulation sont toujours actives. Des lieux existent où il est possible d'agir. Enfin, des institutions analytiques persistent. Il conviendrait de développer des actions de réseau et de ne pas hésiter à saisir les parlementaires. Pour Denys Ribas, la situation actuelle pourrait être à l'extrême d'un mouvement de balancier. La psychanalyse, en retrouvant son statut de science « maudite », pourrait à nouveau rapidement progresser. Il s'interroge également sur la position classique et « élégante » de ne jamais attaquer les parents. Peut-être n'en serions-nous pas là si des plaintes contre leurs propos diffamatoires avaient été déposées depuis longtemps. La décision de justice rendue à propos du film *Le Mur* a été crédible. L'Association lacanienne internationale (ALI) a eu une réponse. Enfin, il estime problématique que les syndicats n'aient pas défendu leurs professionnels. Il serait possible également, en rappelant les critiques émises contre la méthode A. B. A au Canada, ou aux Etats-Unis⁸, comme les révélations de *Médiapart* sur les dérives du Centre *Pas à pas* de Villeneuve d'Asq, de montrer la violence de certaines méthodes. Il ne faut oublier que la méthode A. B. A. a été initialement destinée aux petits garçons efféminés pour les détourner de l'homosexualité.

Le champ médico-social étant débordé de demandes actuellement, nous devrions bénéficier de l'appui de certains parents en les orientant dans leur quête de solutions institutionnelles pour leurs enfants. Enfin, il y a toujours des attentes pour donner un sens à la souffrance psychique et certains collègues ont encore de nombreuses demandes et, d'un autre côté. Des mouvements projectifs ont trouvé dans ces attaques un bouc émissaire.

Du point de vue de l'économie de la santé, il y a lieu de s'interroger sur la logique financière sous-jacente. Ce tapage médiatique n'aurait-il pas comme but de détourner les budgets du « sanitaire » vers le médico-social. Françoise Moggio précise qu'après la psychanalyse, c'est le domaine psychiatrique qui est au premier plan des attaques. L'ARS a manifestement pris conscience que « lâcher l'autisme » aboutirait à la perte de budgets considérables dans la communauté hospitalière de territoire, car le volet pédopsychiatrique comprend un volet autisme et troubles envahissants du développement (TED). Les positions de l'HAS pourraient alors bouger.

Laurent Danon-Boileau s'est posé la question de porter plainte après les attaques dont il a été l'objet dans *Le Mur*. Il avait décidé de ne pas le faire pour ne pas risquer de relancer le *buzz*. Il n'est pas certain aujourd'hui d'avoir eu raison. Dans une perspective plus large, il conviendrait de distinguer l'image de la psychanalyse dans le grand public de celle qui existe au niveau institutionnel. Francis Maffre rappelle que des attaques semblables ont été faites au Canada mais que les choses se passent. Denys Ribas rappelle que Michelle Dawson, personne autiste et chercheuse, a obtenu que la personne autiste ait le droit d'être ce qu'elle est⁹. Avec elle, Laurent Mottron, professeur de psychiatrie au Québec a soutenu des positions publiques qui se discutent.

⁷ P. Delion, G. Haag. *Le Packing avec les enfants autistes et psychotiques*, Toulouse, Erès, 2012.

⁸ http://abonnes.lemonde.fr/sante/article/2012/03/15/autisme-une-mise-en-garde-contre-la-methode-aba_1669458_1651302.html

⁹ Pauline Gravel. L'autisme, l'intelligence autrement. *Le Devoir*, 20 février 2006 :

<http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/102496/autistes-l-intelligence-autrement>

Voir aussi le site personnel de Michelle Dawson : http://www.sentex.net/~nexus23/naa_02.html

Il faudrait un relais institutionnel pour défendre nos positions. C'est le reproche majeur à faire aux syndicats. Françoise Moggio informe qu'elle a participé à la conférence de presse de la Fédération française de psychiatrie (FFP). Plusieurs journaux étaient représentés mais certains journalistes n'ont rien repris dans la presse écrite. La Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et les disciplines associées (SFPEADA) n'a pas été très chaude pour intervenir publiquement. Geneviève Haag souhaiterait pour sa part un regroupement des différentes sociétés psychanalytiques pour produire un manifeste qui aurait du poids. La forme serait encore à déterminer. Nous sous-estimons la force du lobbying comportementaliste qui présente comme efficaces des méthodes « très mal balisées ». Lorsque l'amélioration comportementale est seule recherchée, la violence est souvent au rendez-vous. Il conviendrait de le souligner. Dès lors que l'autisme a été défini comme un « handicap cognitif », la place de la psychiatrie se trouve mise en cause.

Certains collègues, dans la discussion, ne cachent pas leur pessimisme. Béatrice Le François observe que nous ne parvenons plus à nous faire entendre dans les médias. Elle se demande si des actions de lobbying, auprès des pouvoirs publics ou des actions militantes seraient souhaitables. Mais en aurions-nous les moyens ?

Dans la même perspective, Bernard Voizot se demande, s'interroge sur la nature des entraves actuelles à la publication de nos points de vue dans *Le Monde*. Les sarcasmes et la dérision dont usent certains organes de presse pour décrire notre travail mobilisent l'opinion publique en notre défaveur. Il conviendrait de mieux défendre nos pratiques auprès du grand public pour espérer renverser le mouvement. Des collègues ont été choqués des positions défendues par Jean-Claude Aimesen au nom du Comité national d'éthique¹⁰. A l'inverse, de bonnes initiatives, comme les articles signés par Bernard Golse sont passés sous silence.

Denys Ribas souhaiterait que quelque chose vive sur Internet. Il pense que nous devons choisir entre deux positions car nous ne pouvons pas les défendre simultanément. La première, avec son risque de dénégation, consiste à montrer comment le travail psychanalytique s'articule avec les autres modes de prise en charge sans s'opposer à eux et à montrer que la position des psychanalystes a évolué. Une autre attitude, « plus digne », proche de celle de la CIPPA consiste à souligner comment certaines méthodes de rééducation comportementales, présentées comme des panacées, font violence à l'enfant et que nous ne pouvons pas nous montrer d'accord. La principale difficulté pour nous est de savoir quelle ligne nous devons privilégier. En complément des arguments de Denys Ribas, Albert Louppe pense qu'il serait pertinent d'ouvrir au débat sur le site par un texte argumentaire cosigné par des membres de la SPP engagé dans la pratique avec les autistes. Bernard Voizot propose que nous puissions faire part des avancées de nos travaux avec les personnes autistes dans les différentes institutions qui s'en occupent. Laurent-Danon-Boileau pense que le meilleur argumentaire reste la dangerosité des dressages.

Denys Ribas reprend la parole pour dire que le livre de Jacques Hochmann est remarquable pour comprendre l'évolution des quarante dernières années¹¹. La mort de Joyce McDougall a donné un regain d'actualité au cas Sammy¹². Ce livre se termine par la mise en cause de la mère qui entreprend une analyse. On retrouve chez Kanner et Asperger, la notion que « les parents sont bizarres » et cet argument est d'ailleurs avancé en faveur de l'hérédité. Francis Maffre rappelle qu'on n'entend pas suffisamment la souffrance des familles et celle des institutions. Il serait possible de montrer comment une pathologie peut entraîner une perturbation du fonctionnement des familles et des institutions. Il faudrait rappeler la nécessité de la prise en charge des contre attitudes générées par la pathologie du sujet.

Il serait également important de pouvoir être reçu par des responsables politiques. Samuel Lepastier rappelle que le précédent gouvernement, comme l'atteste sans fard le livre de Roselyne Bachelot, a délibérément choisi pour des raisons électoralistes, de privilégier les associations contre les professionnels, dans un mouvement proche de celui qui consiste à prendre à témoin l'opinion publique du laxisme supposé des magistrats¹³. Geneviève Haag indique que des contacts avec ont été pris avec Marie-Arlette Carlotti, ministre en charge des handicapés qui a renvoyé vers son assistant. Elle pense également qu'il y a une urgence à faire un communiqué regroupant plusieurs associations pour l'envoyer au Comité national autisme.

¹⁰ Voir : http://www.ccne-ethique.fr/docs/CCNE-AVISN102_AUTISME.pdf

¹¹ J. Hochmann. *Histoire de l'autisme, de l'enfant sauvage aux troubles envahissants du développement*. Paris, Jacob, 2009.

¹² J. Mc Dougall, S. Lebovici. *Un cas de psychose infantile, étude psychanalytique*, Paris, PUF, 1960.

¹³ R. Bachelot. *A feu et à sang, les carnets secrets d'une présidentielle de tous les dangers*. Paris, Flammarion, 2012.

Bernard Chervet intervient pour préciser les positions actuelles de la SPP. Il rappelle d'abord qu'il n'a pas été évoqué qu'un certain nombre d'informations ont déjà été mises en ligne sur le site. Certains intervenants font remarquer que ces documents ont été retirés, ce qui conduit Bernard Chervet à annoncer que les choses seront rapidement rectifiées¹⁴. La position politique de SPP est de ne pas se mettre au premier plan car c'est la place de la pédopsychiatrie, à laquelle notre Société doit apporter un plein appui. Si la SPP intervenait en tant que telle, sa mise en cause n'aiderait personne. Des textes de soutien doivent être publiés dans les prochains numéros de la *Revue française de psychanalyse*. Déjà mis sur le site, les quatre textes couvrent le champ des débats. Quant à faire un texte supplémentaire, l'expérience de l'ALI est plutôt négative. Il ne faut pas sous-estimer les conséquences négatives possibles de prises de positions intempestives pour l'analyse dans son ensemble. Il estime qu'on n'est pas sans avoir rien fait. Un juriste consulté a estimé qu'une plainte pour diffamation pourrait être gagnée.

Denys Ribas confirme qu'un dossier autisme sera publié dans le prochain numéro de la RFP. Il pense qu'il serait utile que la rubrique « Débats » le prolonge dans les numéros suivants de la Rfp.

Laurent Danon-Boileau continue de se demander si nous ne pourrions pas faire davantage que de mettre quatre articles en ligne. Françoise Moggio s'interroge pour savoir ce qui pourrait s'opposer à faire un site évolutif de l'autisme. Dans le même esprit, Denys Ribas propose de consacrer une partie de l'Intranet de la SPP à l'actualité des débats sur cette question. Bernard Voizot rappelle qu'il faudrait mettre en avant la valeur des monographies face aux études statistiques et intensives, en fin de compte de faible richesse clinique.

Il a été également évoqué la possibilité de travailler avec une association de parents. Geneviève Haag pense que certains patients atteints du syndrome d'Asperger, en cours d'analyse, pourraient également défendre la place de la psychanalyse.

Samuel Lepastier
Secrétaire de séance

Copies aux : Membres du CA,
Invités permanents du CA,
Secrétaire du CECE,
Secrétaires de l'enseignement et secrétaires du cursus des Instituts de Paris et de Lyon,
Directeur du centre de formation du sud-ouest,
Présidents des groupes régionaux.

¹⁴Ce qui a été le cas dès le surlendemain de la réunion du CST.